

Préavis location appartement

Par **yacb**, le **04/11/2014** à **09:11**

Bonjour,

est il vrai que le préavis pour quitter un appartement est réduit à un mois lorsque le locataire est en cdd?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **04/11/2014** à **09:52**

Bonjour,

Non, le simple fait d'être en CDD n'apporte pas le droit à préavis réduit.

En revanche, la fin d'un CDD est bien considérée comme une perte d'emploi et donne droit au préavis réduit pour "perte d'emploi".

Par **yacb**, le **04/11/2014** à **09:59**

ok merci,

Dans le cas ou le bail comporte une clause de solidarité, les colocataires peuvent quitter le logement après le préavis tout en restant solidaire du règlement du loyer, par contre les charges (eau, électricité...) sont à la charge du colocataire restant?

Par **janus2fr**, le **04/11/2014** à **10:07**

Si clause de solidarité, le colocataire sortant reste solidaire pour tout impayé, loyer, charges, dégradations, etc.

Par **yacb**, le **04/11/2014** à **10:09**

Je pensais que le colocataire sortant devait rester solidaire uniquement pour le loyer.

En ce qui concerne la lettre de préavis, que faut-il mettre?(texte de loi...)

Par **janus2fr**, le **04/11/2014 à 10:16**

[citation]En ce qui concerne la lettre de préavis, que faut-il mettre?(texte de loi...)
[/citation]

J'avoue ne pas comprendre la question, vous voulez mettre un texte de loi pour quoi exactement ?

Si c'est un simple congé, vous n'avez pas de texte à préciser, si vous pensez avoir droit au préavis réduit, vous le précisez et vous joignez un justificatif.

Par **yacb**, le **04/11/2014 à 10:19**

Je m'interrogeais si dans la lettre de préavis il y avait une loi à citer par exemple....

Je n'ai jamais réalisé de lettre de préavis.

Ma situation ne me permet pas d'avoir un préavis réduit

Par **janus2fr**, le **04/11/2014 à 10:46**

Ce n'est pas une lettre de préavis mais une lettre de congé !
Attention de ne pas mélanger des notions qui sont très différentes.
Vous donnez congé pour votre bail et vous avez un préavis à respecter.

Par **yacb**, le **04/11/2014 à 10:56**

d'accord, merci pour les conseils